

Voici une **version réécrite, juridiquement plus solide et plus fluide**, tout en restant adaptée à une **animation simple en boutique**. J'ai intégré les améliorations nécessaires (identité de l'organisateur, mineurs, alcool, remise des lots, RGPD, anti-fraude, etc.) sans alourdir inutilement le texte.

Règlement officiel – Roue des Surprises

Article 1 – Organisation

La **Roue des Surprises** est une animation commerciale organisée par la **Vinaigrerie Cyril Codina**, située **16 boulevard de la Promenade, 11220 Lagrasse, France**, ci-après dénommée « l'Organisateur ».

Cette animation promotionnelle est organisée dans les boutiques de la Vinaigrerie Cyril Codina à Lagrasse du **vendredi 20 mars au dimanche 22 mars 2026 inclus**.

L'opération est réalisée conformément aux dispositions applicables du **Code de la consommation** et dans le respect des règles encadrant les opérations promotionnelles.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à la Roue des Surprises est ouverte à toute personne effectuant un achat dans l'une des boutiques de la Vinaigrerie Cyril Codina pendant la durée de l'opération.

Conditions de participation :

- La participation est **gratuite** et ne nécessite aucun paiement supplémentaire pour jouer.
- Le participant doit **disposer d'un compte client** à la Vinaigrerie Cyril Codina.
- La participation est possible **uniquement après passage en caisse**.
- Un **justificatif d'achat (ticket de caisse)** pourra être demandé.
- **Une seule participation par compte client** est autorisée sur l'ensemble de l'opération.

La participation implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement**.

Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité d'un représentant légal.

Toute tentative de fraude, de participation multiple non autorisée ou de falsification de justificatif d'achat pourra entraîner l'annulation de la participation.

Article 3 – Principe de l'animation

Après avoir effectué un achat et validé sa participation, le client est invité à **tourner la Roue des Surprises une seule fois**.

La roue est **100 % gagnante** : chaque participant remporte un lot correspondant à la case sur laquelle la roue s'arrête.

Article 4 – Lots

Les lots peuvent notamment comprendre :

- une bouteille de **vin Syrah Chardonnay 75 cl**
- une **fiolle de vinaigre au thym et romarin 5 cl**
- un **tote bag Cyril Codina offert**
- le **doublment des points fidélité** sur le compte client
- un **bon d'achat de 8 € valable en magasin**
- **deux visites offertes** de la Vinaigrierie Cyril Codina
- la **découverte et dégustation d'un nouveau vinaigre en avant-première**
- un **pot de confit d'oignons Cyril Codina**

Les lots sont attribués selon le résultat obtenu lors de la rotation de la roue.

Les lots sont **non échangeables, non remboursables et non convertibles en espèces**.

Les lots contenant de l'alcool ne pourront être remis **qu'à des personnes majeures**, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 – Remise et disponibilité des lots

Les lots sont **remis immédiatement en magasin au moment de la participation**, sauf indication contraire.

Les lots sont disponibles pendant toute la durée de l'opération, dans la limite des stocks disponibles.

L'Organisateur se réserve la possibilité de **remplacer un lot par un lot de valeur équivalente** en cas d'indisponibilité ou de rupture de stock.

Les **bons d'achat** éventuels sont utilisables uniquement dans les boutiques de la Vinaigrierie Cyril Codina selon les conditions précisées lors de leur remise.

Article 6 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit de **modifier, écourter, suspendre ou annuler l'animation** en cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté ou de problème technique affectant le bon déroulement de l'opération.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée dans ces cas.

Article 7 – Données personnelles

Les informations liées au **compte client** sont utilisées uniquement afin de vérifier l'éligibilité à la participation et d'enregistrer les avantages éventuellement attribués.

Ces données sont traitées conformément à la **politique de confidentialité de la Vinaigrierie Cyril Codina** et à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Article 8 – Consultation du règlement

Le présent règlement est **consultable gratuitement en magasin** pendant toute la durée de l'opération et **en ligne sur www.vinaigrescodina.com**.

Toute participation à la Roue des Surprises implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement**.
